



RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 MAI 2024**

Avertissement : La rédaction de ce rapport a été effectuée au cours du premier trimestre 2024. Au cours des semaines à venir, notre environnement économique et financier va certainement évoluer sous les pressions inflationnistes et géopolitiques. Il y a donc lieu de lire les commentaires sur la gestion financière des différents fonds de BNP Paribas Cardif et d'ASSUVIE avec le recul et les précautions qui s'imposent.

- **Administrateurs** : Mme Ghislaine ROYER, Mrs Yvan BALENSI, Bruno CARLIER, Jean-Louis CAYROL, Jean-Pierre EDREI, Patrick JOACHIMSMANN, Marc MAMMANA
- **Invités permanents** : Mr Fabien LABASSE (BNP Paribas Réseau Banque de Détail en France), Mme Delphine MANTZ (Réseau DIGITAL Courtage BNP Paribas CARDIF), Mme Géraldine BESNARD (Actuariat France), Mme Emmanuelle SAINT-JOST (Voix du Client), Mme Gersende BOUR (Pilotage, Développement, Stratégie), Mr Pascal WOLLJUNG (Gestion d'Actifs), Mme Estelle SELLEM (Commissaire aux comptes du Cabinet DELOITTE et Associés), Mrs Jean-Louis KERMARREC et Michel PIANO (UFEP)

Préambule

Les principaux évènements qui constituent l'action quotidienne de l'UFEP au service de ses adhérents sont exposés au point « 5 ». Au-delà de son action, l'UFEP s'efforce de donner du sens à ses interventions, de les inclure dans le contexte économique et financier que nous vivons, mais aussi d'éclairer les sujets plus techniques comme la gestion des actifs détenus par les adhérents ou les évolutions de la qualité des services rendus par nos assureurs. C'est ainsi que vous trouverez dans ce rapport :

Une courte synthèse sur l'environnement économique et financier de l'Assurance Vie et des produits Retraite.

Un point sur le développement des contrats PER au niveau national et au niveau des produits commercialisés par l'assureur BNP Paribas Cardif et souscrits par l'UFEP.

Le suivi par l'UFEP de la gestion des fonds en euros et EURO CROISSANCE des assureurs BNP Paribas Cardif et ASSU-VIE (ce dernier lorsque les éléments sont disponibles). Cela englobe les 2 fonds en euros cantonnés des PERP, le fonds en euros de CARDIF ASSURANCE VIE, le fonds en euros de CARDIF RETRAITE et celui d'ASSU-VIE. Ce suivi est assuré au travers de réunions régulières avec les gestionnaires d'actifs des assureurs.

Une partie substantielle de ce rapport est consacrée aux interrogations régulières de l'UFEP sur le volume des réclamations des adhérents auprès de l'assureur CARDIF (Voix du Client) et la qualité des réponses qui sont apportées.

1 L'ASSURANCE VIE EN 2023

L'environnement de l'assurance vie (sources IMF, banque de France et France Assureurs)

La reprise mondiale qui a suivi la pandémie et l'invasion de l'Ukraine par la Russie s'est peu à peu poursuivie. La crise sanitaire provoquée par la COVID-19 est considérée comme terminée. Les chaînes d'approvisionnement se sont remises en place. Les pressions inflationnistes se sont atténuées peut-être plus rapidement que prévu avec des taux d'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) encore élevés (autour de 3%) sur l'année 2023. A l'horizon se profile une croissance plus modeste, notamment en Europe qui reste encore sous le choc de la forte flambée des prix des matières premières et avec une activité industrielle en récession. Les pays grands émergents ont des perspectives plus solides et une trajectoire d'inflation maîtrisée. Les conséquences des événements du Moyen-Orient restent encore difficiles à évaluer.

En France l'inflation est en repli au cours du second semestre 2023 avec une prévision de 2% d'ici 2025. Cette baisse pourrait s'accomplir sans récession.

En matière d'assurance vie la collecte nette reste positive:

Les chiffres publiés par **France Assureurs** montrent un niveau de collecte nette encore positive à hauteur de 2,4 Mds € loin des 14,3 Mds de l'année dernière.

Après une année 2022 qui marquait un certain retour à la normale, 2023 subit les conséquences de l'effet « hausse des taux d'intérêts » et des effets de la loi « PACTE », mais progresse à un niveau record de 1923 Mds € au 31/12/2023.

Les **cotisations** atteignent, en 2023, **153,3 milliards d'euros en hausse de 5% relativement à 2022**. Avec une dynamique plus accentuée pour les supports en unités de compte (UC) (+8%), leur part progresse à 41% (contre 40 % en 2022). Les prestations s'établissent à 150,8 Mds € en hausse de 14%, ce qui explique le faible niveau de collecte nette. **La Décollecte sur le fonds euros persiste** au profit de la collecte en UC et le recherche de rendements sur des supports diversifiés. Par ailleurs, plus de 300 000 contrats ont été transformés dans le cadre de la loi pacte pour un montant de 12,3 Mds €.

Le PER, continue de séduire

Sur l'ensemble de l'année 2023, en matière de PER assurantiel on compte **1,1 million de nouveaux assurés** et 14,7 milliards d'euros de versements, répartis en 10,9 Mds € de cotisations (+18 % par rapport à 2022) et 3,7 Mds € de transferts d'anciens contrats d'épargne retraite. La collecte nette des PER s'élève à +8,4 Mds € en hausse de +1,1 Mds. À fin décembre, les PER assantiels comptabilisent 5,5 millions d'assurés (3,8 fin 2022) pour 74,6 Mds € dont 41 % correspondent à des UC.

Fin juin 2023, pour l'ensemble des acteurs du marché, 9,6 millions de personnes détenaient un PER, pour un encours de 94 Mds €. Hors transferts d'anciens contrats, l'encours s'élève à 27,7 Mds €. Les entreprises d'assurance représentaient 85% de ces encours.

Près des 2/3 des actifs détenus par les assureurs sont consacrés au financement des entreprises (sous forme d'actions ou de dette obligataire ou bien des actifs immobiliers).

Du côté de la gestion d'actifs

L'environnement est aujourd'hui favorable aux Taux. Cependant la brutalité des mouvements sur les marchés Obligataires et d'Actions subie en 2023, est due à une très forte volatilité qui s'est un peu calmée sur les Actions en fin d'année. Durant les 9 premiers mois de l'année les taux ont monté et la Gestion d'Actifs a su profiter de ces mouvements pour renforcer les positions obligataires et profiter notamment de la hausse des taux des emprunts d'Etats afin d'allonger la durée de l'actif. De belles opportunités en termes du rapport rendement/risque (notations AA ou AAA) ont permis également de se diversifier par rapport à l'OAT 10 ans. Le crédit aux entreprises est considéré encore à ce stade comme relativement cher par les gérants qui privilégient actuellement les financières considérées comme solides mieux rémunératrices que les « industrielles ». Les investissements réalisés à l'automne auront un effet principalement à partir de 2024 (un seul trimestre impacté en 2023).

En matière d'Actions les gestionnaires d'actifs restent encore prudents notamment par rapport à un regain d'inflation qui pourrait pousser les établissements centraux à remonter à nouveau leur taux (surtout en Europe) et impacter défavorablement les marchés.

De manière générale la stratégie adoptée par les gestionnaires d'actifs du Groupe BNP Paribas est homogène pour l'ensemble des Fonds en Euros dont ils ont la responsabilité. En revanche elle s'adapte aux conditions particulières (flux entrants et sortants, durations etc...) des Fonds Cantonnés des PERP, CARDIF RETRAITE, CARDIF ASSURANCE VIE.

2- Les PER individuels (PERin)

Face à un marché en pleine expansion, des acteurs et des canaux de distribution de plus en plus variés, des supports en UC de plus en plus nombreux et sophistiqués, le rôle des conseillers est important pour bien mettre en évidence les caractéristiques des PERin véritablement orientés vers la préparation de la retraite alors que l'Assurance Vie est résolument tournée vers la transmission d'un patrimoine ou l'épargne de précaution.

Focus sur la commercialisation des contrats PERin de l'assureur CARDIF (données au 31 12 2023)

A ce jour l'UFEP a souscrit auprès de l'assureur CARDIF RETRAITE six contrats PERin :

- **BNP Paribas Multiplacements PER**
- **BNP Paribas Multiplacements Privilège PER**
- **CARDIF Essentiel Retraite PER**

Nb : Les adhésions au CARDIF Essentiel Retraite sont arrêtées car la commercialisation favorise désormais le nouveau contrat CARDIF Elite Retraite (cf. infra) qui présente des options mieux adaptées aux possibilités offertes par la loi. Cela explique le phénomène d'attrition et des transferts externes constaté dans les chiffres proposés.

- **CARDIF Elite Retraite PER**

- **Complice Retraite PER**

Le contrat est distribué par le groupe d'assurance MATMUT.

- **Panthéa PER**

Le contrat est distribué par une « Marketplace » (ie : Plateforme digitale dédiée aux solutions d'épargne et de gestion d'actifs) nommée NORTIA (filiale du groupe DLPK implanté à Roubaix). Elle est au service des Conseillers en Gestion de Patrimoine.

3- LA GESTION FINANCIERE DES FONDS EN EUROS ET EURO CROISSANCE DE BNP Paribas CARDIF

Rappel : Depuis 2022 le fonds en euro de CARDIF ASSURANCE VIE a été scindé de manière « homothétique » en trois parties :

Dès le 01/09/2022, 7 Mds € de fonds propres ont été transférés et gérés dans un portefeuille dédié. En effet la réglementation impose cette séparation des capitaux correspondant aux Fonds Propres (à l'Actif et au Passif). Afin de s'assurer que les transferts s'effectuent sans léser les adhérents assurés, l'opération se réalise sous le contrôle du régulateur, l'ACPR (« transfert homothétique »). Au 31 décembre 2022, à l'occasion de la création « officielle » de CARDIF RETRAITE la valeur du fonds en euros nouvellement créé représentait 8,4 Mds € : La réglementation impose que le transfert des capitaux en provenance du fonds en euro de CARDIF ASSURANCE VIE, corresponde aux produits d'épargne transférés aussi bien à l'actif qu'au passif.

A la suite de ces deux opérations, il reste bien entendu l'essentiel du fonds en euro de CARDIF ASSURANCE VIE qui représente un encours de 92,5 Mds€ en valeur boursière (cf. ci-dessous). Les deux fonds cantonnés des PERP et le fond Eurocroissance ne sont pas impactés par ces mouvements.

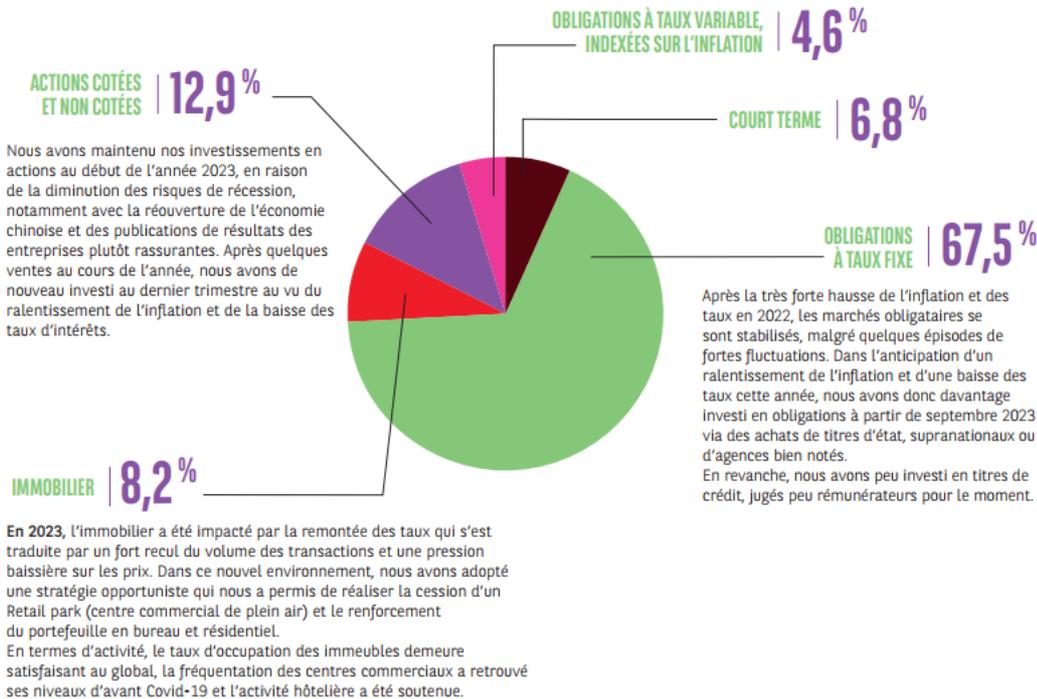
Les décisions de gestion des différents fonds en euro (fonds cantonnés des PERP, fonds en euros de BNP Paribas Cardif, fonds en euros de CARDIF RETRAITE) sont cohérentes dans leur approche (vision des marchés) et adaptées opérationnellement aux horizons des produits concernés. A titre d'exemple, en matière de retraite l'horizon d'investissement est allongé relativement à des produits d'épargne plus classique.

Pour 2023, les taux de rendement nets pour les fonds en euros s'établissent à +/- 3%.

3.1 Le Fonds (Général) en Euros de CARDIF RETRAITE au 31/12/2023

FONDS EN EUROS RETRAITE | **9,1** Milliards €
AU 31/12/2023

RÉPARTITION PAR CLASSE D'ACTIFS DU FONDS EN EUROS



La poche obligataire à taux fixe de CARDIF RETRAITE dispose comme CARDIF ASSURANCE VIE d'une notation de très bon niveau « A+ »

Le risque Actions et diversifiés est investi principalement en Europe (50%) et en Amérique du Nord (23%).

De manière générale, la Gestion d'Actifs adopte une approche de type « Epargne Individuelle ». La durée du portefeuille s'établit à 7ans (5ans pour le fonds en euros de Cardif Assurance Vie), avec un objectif de monter progressivement la poche Actions à 15%.

3.2 Le Fonds (Général) en Euros de CARDIF ASSURANCE VIE au 31/12/2023

VALEUR DU FONDS EN EUROS
AU 31/12/2023 | **95,6** Milliards €

RÉPARTITION PAR CLASSE D'ACTIFS DU FONDS EN EUROS

**ACTIONS COTÉES
ET NON COTÉES** | **12,2 %**

Rapidement dès le début de l'année 2023, nous avons investi davantage en actions. Les craintes liées à la récession ont diminué grâce à la réouverture effective de l'économie chinoise et des publications de résultats des entreprises plutôt rassurantes. Après quelques ventes durant le 3e trimestre, nous avons de nouveau investi au vu du ralentissement de l'inflation et de la baisse des taux d'intérêts au dernier trimestre.

IMMOBILIER | **9,9 %**

En 2023, l'immobilier a été impacté par la remontée des taux qui s'est traduite par un fort recul du volume des transactions et une pression baissière sur les prix. Dans ce nouvel environnement, nous avons adopté une stratégie opportuniste qui nous a permis de réaliser l'acquisition d'un immeuble de bureau bénéficiant de certifications environnementales et d'un centre commercial de plein air majeur en France. En termes d'activité, le taux d'occupation des immeubles demeure satisfaisant au global, la fréquentation des centres commerciaux a retrouvé ses niveaux d'avant Covid-19 et l'activité hôtelière a été soutenue.

**OBLIGATIONS À TAUX VARIABLE,
INDEXÉES SUR L'INFLATION** | **5,5 %**

COURT TERME | **7,2 %**

**OBLIGATIONS
À TAUX FIXE** | **65,2 %**

Après la très forte hausse de l'inflation et des taux en 2022, les marchés obligataires se sont stabilisés, malgré quelques épisodes de fortes fluctuations. Dans l'anticipation d'un ralentissement de l'inflation et d'une baisse des taux cette année, nous avons donc davantage investi en obligations à partir de septembre 2023 via des achats de titres d'état, supranationaux ou d'agences bien notés. En revanche, nous avons peu investi en titres de crédit, jugés peu rémunérateurs pour le moment.

La poche obligataire à taux fixe de CARDIF ASSURANCE VIE dispose toujours d'une notation de très bon niveau « A+ »

Le risque Actions et diversifiés est investi principalement en Europe (50%) et en Amérique du Nord (21%).

La démarche de l'Assureur en faveur de l'environnement et de la société est régulièrement mise en avant :

NOS ENGAGEMENTS EN CHIFFRES



***INVESTISSEMENT À IMPACT POSITIF:** Il s'agit des investissements réalisés avec l'intention de générer un impact social, sociétal et/ou environnemental positif et mesurable, tout en produisant un retour sur investissement. L'intentionnalité est la volonté d'atteindre un ou plusieurs objectifs de développement durable (par exemple la contribution à la transition énergétique par l'installation d'infrastructures d'énergie renouvelable). La mesurabilité correspond à l'évaluation de la mise en œuvre de cette intention par des indicateurs environnementaux et/ou sociaux (par exemple les GWh produits par ces énergies renouvelables).

3-3 Le fonds en Euros cantonné de CARDIF Multi-Plus PERP et de BNP Paribas Multi-Placements PERP au 31/12/2023

- A fin décembre 2023, la valeur boursière du fonds s'élève à 152 M€ contre 145 M€ fin 2022. Une évolution positive due principalement au rebond des valeurs d'actifs enregistré depuis le début de l'année 2022 qui compense largement l'attrition accélérée de ce fonds fermé depuis 2 ans . Pour rappel, la valeur boursière prend en compte les plus ou moins-values du portefeuille alors que la valeur comptable ne tient compte que des valeurs historiques.
- La structure des actifs en valeur de marché depuis la fin 2022 évolue en faveur de la poche Taux Fixe qui passe de 68 à 73 % accompagnée de la baisse de la poche Actions et diversifiés qui évolue autour de 28 à 24%. Le Court Terme passe dans le même temps de 4 à 2%. Il est par ailleurs constaté sur les 12 mois de la période une volatilité forte des sensibilités Actions mais aussi Taux du fait des vastes mouvements des marchés.
- L'exposition Obligataire (hors fonds), représente 73% du portefeuille total. Ce % est investi à hauteur de 56% en « emprunts d'Etats ». Le portefeuille d'Obligations investi dans le secteur privé est investi à hauteur de 25% sur le secteur financier.
- La qualité du portefeuille obligataire reste au niveau « A+.
- Rendement
 - Le taux de rendement servi en 2023 aux assurés a été de 3 % net de frais : frais de gestion courante, participation aux résultats de la Gestion d'Actifs, et dotation aux provisions pour participation aux bénéficiaires (PPB) qui appartiennent aux adhérents. Le taux de rendement brut s'élève à 4,51 %.
 - La revalorisation des rentes au titre de 2023 est également de 3%.

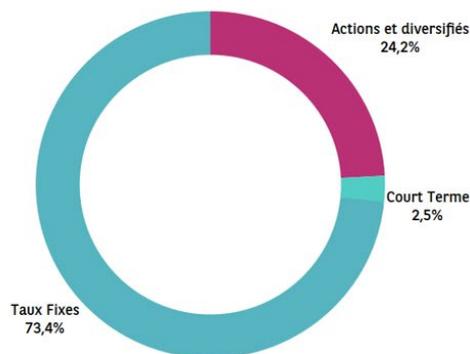
Les représentants de la Gestion d'actifs s'efforcent de gérer au plus près les flux de trésorerie et les perspectives à moyen et long terme et prennent en compte les contraintes liées à ce fonds dont la commercialisation est arrêtée.

Les membres du Comité réaffirment régulièrement par ailleurs leur vigilance sur le traitement intergénérationnel équitable des adhérents et rentiers.

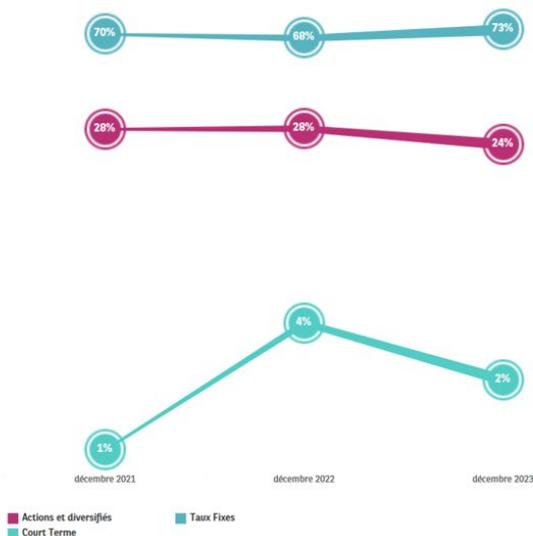
Structure de l'actif

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 152M EUR

Allocation d'actifs



Evolution de la structure d'actifs



3.4 Le fonds en Euros cantonné du PERP des particuliers au 31/12/2023

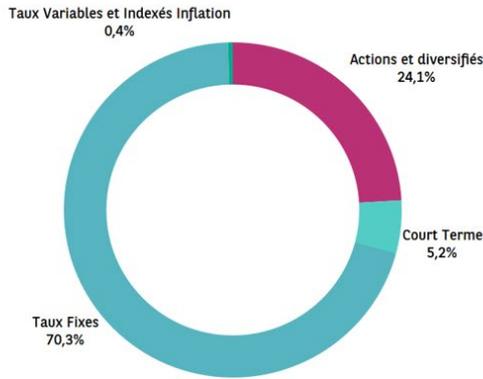
- Les encours en **valeur boursière** du fonds en euros s'élèvent au 31 décembre 2023 à 440 M€ contre 410 M€ fin 2022. Cette évolution est imputable aux sorties (diminution) et aux évolutions de marché (plutôt favorables) qui ont impacté l'exercice 2023.
- Depuis la fin 2022 dans un marché qui s'est stabilisé puis en fort rebond, la structure des actifs est restée quasiment inchangée. La poche Actions et diversifiés reste autour de 24% la poche Obligataire taux fixes évolue marginalement autour de 70%. Les Actions consolident le montant des plus-values latentes à hauteur de 48 M€ ce qui compense une large part des moins-values latentes qui affectent encore la poche obligataire (-23 M€). Globalement les +/- values latentes passent en positif (+25 M€ pour une moins-value de 6 M€ fin 2022). Cette évolution fait légèrement remonter la sensibilité au risque Action à 21%. Dans le même temps la sensibilité au risque de taux après avoir connu de fortes variations au printemps 2023 et en fin d'année reste proche de son niveau le plus haut fin décembre.
- Au sein de la poche obligataire le poids des emprunts d'Etats reste quasiment inchangé autour de 55%. Le secteur financier représente 22% du portefeuille d'Obligations privées.
- La gestion a été très active dans un univers de marchés en repositionnement tant au niveau des Actions que des Obligations. Les ventes d'actions ont permis d'enregistrer des plus-values réinvesties dans de l'Obligataire à des taux plus élevés.
- A noter que la qualité du portefeuille demeure au niveau A+.
- La gestion du Fonds Euros cantonné dispose encore des marges de manœuvre nécessaire à une gestion active dynamique.
- Le taux de rendement 2023 servi aux assurés a été de 3 % net de frais pour un taux de rendement brut de 2,99% par incorporation de réserves appartenant aux adhérents.
- Pour les rentiers la revalorisation des rentes au titre de 2022 est de 3 %.

Les représentants de la Gestion d'actifs s'efforcent de gérer au plus près les flux de trésorerie et les perspectives à moyen et long terme et prennent en compte les contraintes liées à ce fonds dont la commercialisation est arrêtée. Les membres du Comité réaffirment régulièrement par ailleurs leur vigilance sur le traitement intergénérationnel équitable des adhérents et rentiers.

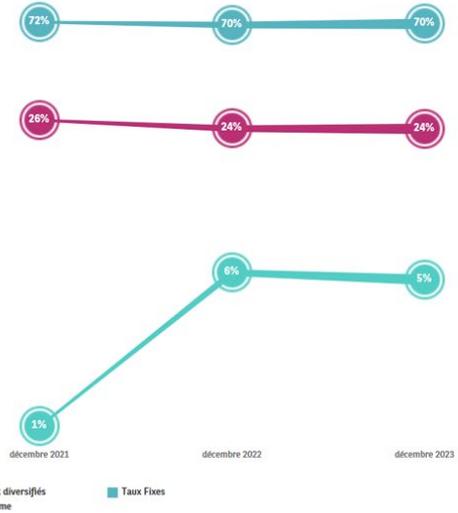
Structure de l'actif

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 440M EUR

Allocation d'actifs



Evolution de la structure d'actifs

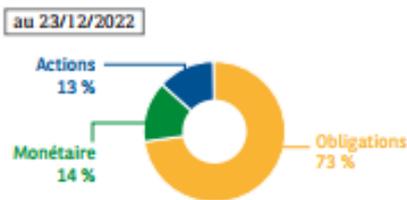


3.5 Les fonds Eurocroissance CARDIF au 22/12/2023

BNP Paribas Avenir Retraite, distribué par le réseau de détail du groupe BNP Paribas

Le montant de l'Actif au 22 décembre 2023 s'élève à 158 M€

Performances⁽¹⁾ et composition du Fonds Eurocroissance Retraite au 22 décembre 2023

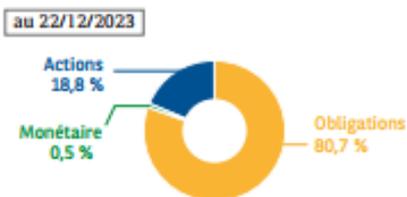


Taux de rendement annualisé du Fonds Eurocroissance Retraite pour 2023 : 7,97%⁽²⁾ net de frais de gestion hors incidence des frais sur versements, d'arbitrage et hors prélèvements fiscaux et sociaux

Taux de rendement annualisé depuis sa création le 31 octobre 2010 : 1,58%⁽³⁾ net de frais de gestion et hors incidence des frais sur versements, d'arbitrage et hors prélèvements fiscaux et sociaux

Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

Actif au 22 décembre 2023 : 158,12 millions d'euros



Point d'attention : la performance individuelle du Fonds Eurocroissance Retraite dans chaque contrat diffère de la performance globale du Fonds (voir page 3).

À titre de comparaison, voici la performance d'indices de marchés du 23 décembre 2022 au 22 décembre 2023 :

Monétaire : Ester	3,22%
Obligataire : EuroMTS 5-7 ans	6,69%
Actions : Euro Stoxx 50 (dividendes réinvestis)	21,48%

- (1) Les performances évoluent à la hausse ou à la baisse en fonction des fluctuations des marchés financiers. Avant l'échéance choisie, il existe un risque de perte en capital pouvant être totale ou partielle.
- (2) Taux de rendement annualisé hors prise en compte des prélèvements sociaux et fiscaux, calculé sur la période allant du 23 décembre 2022 au 22 décembre 2023. Les versements et arbitrages sur le Fonds Eurocroissance Retraite donnent lieu au prélèvement de frais sur versement ou frais d'arbitrage au même titre que tout autre support au sein du contrat. Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein des dispositions du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.
- (3) Taux de rendement annualisé net de frais de gestion et hors prise en compte des prélèvements sociaux ou fiscaux, calculé sur la période allant du 31 octobre 2010 au 22 décembre 2023.

La poche obligataire représente 88% du portefeuille total et investi à plus de 85% sur des lignes de grande qualité (notations « A »). Les obligations d'Etats représentent (59%) de ce total. Le risque action est investi à plus de 80% sur des valeurs européennes.

Le fonds EUROCROISSANCE PATRIMOINE

Un certain nombre de produits d'épargne (BNP Paribas Multiplacements Diversifiés, CARDIF Multi plus Perspective, CARDIF Essentiel, ...) offraient la possibilité d'investir tout ou partie des primes versées sur le Fonds EUROCROISSANCE PATRIMOINE. Ce fonds a fait l'objet d'un conseil d'administration spécifique en date du 26 septembre 2022 sur la demande expresse de l'assureur CARDIF Assurance-vie qui souhaitait procéder à sa dissolution. Les administrateurs, après avoir entendu les arguments développés par ce dernier, ont donné un avis favorable pour que cette dissolution soit proposée aux adhérents concernés en Assemblée Générale Ordinaire Spéciale (A.G.O.S). Cette assemblée s'est tenue le 16 février 2023 et a acté la dissolution du fonds dans l'intérêt de ses clients. Cette décision a fait l'objet d'une communication spécifique aux adhérents concernés.

3.5 LE FONDS EN EUROS D'ASSUVIE : 446 Mio € en valeur boursière au 31/12/ 2023

Les investissements en 2023 ont été réalisés de manière dynamique, pour profiter des niveaux élevés des taux d'intérêts, de leur volatilité ainsi que de leurs implications sur les autres classes d'actifs. La dernière partie des OPCVMs de crédit court a été cédée, et le niveau de trésorerie réduit pour acheter des titres obligataires plus longs afin d'obtenir des rendements plus élevés sur une plus longue durée. La part Actions a aussi été augmentée au travers de nouveaux engagements en Private Equity. Des profits sur les actions cotées et les obligations convertibles ont été réalisés.

Sur 2023 **les principales modifications de la structure d'actifs** sont les suivantes :

- Légère hausse de la part de produits de taux (Obligations) :
 - La VNC (valeur nette comptable) des produits de taux représentait 387 M€ à fin 2022 et s'établit à 376 € fin 2023 mais baisse moins vite que la réduction de la taille du portefeuille
- Légère hausse de l'exposition Actions
 - Les engagements pris en Private Equity ont permis d'augmenter la part actions (10,6%) dans le portefeuille.
- Légère baisse de l'exposition immobilière
 - La poche immobilière diminue et représente 3,3% du portefeuille.
- Légère baisse de la trésorerie :
 - Au 31/12/23 la trésorerie représente 1,6% du portefeuille, en baisse par rapport à 2022 où elle représentait 2,3%.

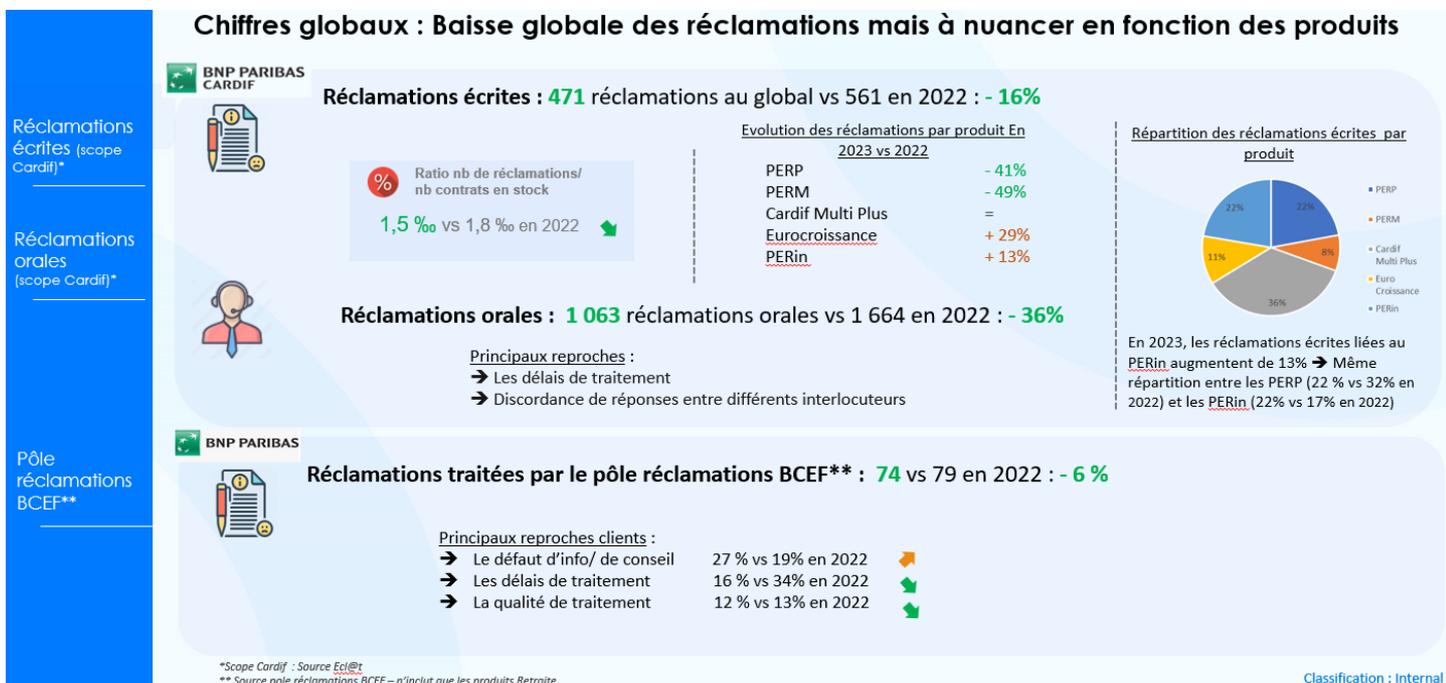
Principales caractéristiques du portefeuille obligataire au 31/12/2023

- Le portefeuille obligataire est constitué à 83% de titres détenus en direct et à 17% d'OPCVM.
- La dette souveraine émise par les Etats considérés comme « non core », c'est-à-dire Espagne, Italie, représente 11,5% de la poche obligataire.
- Le portefeuille obligataire (hors OPCVM) est constitué à 44% de titres notés AAA et AA, en légère hausse par rapport au 31/12/22.
- La durée moyenne du portefeuille obligataire est de 5,2 années.

Les taux de revalorisation remontent cette année de 2,05 % à 2,60 % tant pour les contrats en phase d'épargne que pour les contrats en phase de rente.

4- LES RECLAMATIONS ENREGISTREES CHEZ CARDIF sur les PERP, les PER et les Contrats Madelin

L'assureur enregistre une baisse globale des réclamations essentiellement liée au périmètre qui diminue pour les PERP et des PER Madelin. Les produits CARDIF Multiplus restent stables alors que les réclamations concernant les PERin progressent aussi de l'ordre de 13% du fait de volumes en forte croissance (+52%). La dissolution du Fonds Eurocroissance Patrimoine a contribué à « booster » le nombre de réclamations écrites sur les produits Eurocroissance.



4.1 Les réclamations sur les PERP : Les délais de traitement (75% des réclamations écrites)

Plan Epargne Retraite des Particuliers :

85 501 contrats et **85** réclamations soit 1,0 réclamations pour 1000

Evolution annuelle des réclamations PERP – Plan d'épargne retraite :
Une nette tendance à la baisse : - 53% vs 2022

Cardif Multi Plus et Multiplacement PERP :

7 001 contrats et **19** réclamations soit 2,7 réclamations pour 1000

Evolution annuelle des réclamations PERP – Plan d'épargne retraite : - 9% vs 2022

Les produits PERP* – vision globale 2023

- **104 réclamations écrites : - 41 % vs 2022**
- 246 réclamations orales : **- 40 % vs 2022**
- 92 502 contrats en stock



Ratio nb de réclamations écrites/ nb contrats en stock

1,12 ‰ vs 1,88 ‰ en 2022

La baisse des réclamations est liée aux opérations :

- de rentes
- de transferts

4.2 Les réclamations sur les PERM (PER Madelin du réseau BNP Paribas)

Les produits PERM* – vision globale 2023

- **40 réclamations écrites : - 49% vs 2022**
- 491 réclamations orales : - 16% vs 2022
- 33 070 contrats



Ratio nb de réclamations écrites / nb contrats en stock

1,2 ‰ vs 1,75 ‰ en 2023

Nette baisse des réclamations liée aux opérations de :

- Rentes
- Déblocage total ou partiel

*Contrats PERM : Plan Epargne Retraite Loi Madelin, BNP Paribas Retraite Professionnels, Plan d'épargne Retraite Agriculteurs, Cardiff Retraite Professionnels Plus
Source Ecl@t

4.3 Les réclamations sur les Contrats EURO CROISSANCE

Les produits Euro Croissance* – vision globale 2023

- **54 réclamations écrites : + 29% vs 2022**
- 105 réclamations orales : - 43% vs 2022
- 42 810 contrats



Ratio nb de réclamations écrites / nb contrats en stock

1,3 ‰ vs 0,9 ‰ en 2022

Compte tenu de la sensibilité de l'actualité Euro croissance Patrimoine en 2023, le nombre de réclamations est contenu.

*Cardif Multiplus Perspectives/Bnp Paribas Multiplacements Diversifiés/Bnp P Avenir retraite
Source Ecl@t

4.4 Les réclamations sur les PER

Les produits Cardif PERin* – vision globale 2023

- **105 réclamations écrites : + 13% vs 2022**
- 24 réclamations orales : - 76% vs 2022
- 79 215 contrats



Ratio nb de réclamations écrites / nb contrats en stock

1,3‰ vs 1,8 ‰ en 2022

Augmentation du nombre de réclamations mais un ratio en baisse dans un contexte d'augmentation du portefeuille.

*CARDIF Essentiel Retraite / BNP P Multiplacements PER / BNP P Multiplacements Privilège PER / Cardif Elite Retraite /PER Complice retraite/PER Panthéa
Source Ecl@t

L'UFEP reste très attentive à la qualité des opérations et reste mobilisée afin de suivre le niveau des réclamations et les réponses qui leurs sont apportées.

5- L'UFEP ET LA VIE DES CONTRATS EN 2023

5-1 La vie des contrats

BNP Paribas Cardif

En 2023 l'actualité des contrats **Epargne** a été très riche :

Les transferts de CARDIF Assurance Vie vers CARDIF RETRAITE du fait de la création du FRPS CARDIF RETRAITE (cf. infra) ont concerné 17 contrats (dont les PERP, les PER, Les PERM...). Les avenants correspondants ont été signés.

A la suite de l'AGOS (Assemblée Générale Ordinaire Spéciale) du 16 février 2023 relative à la dissolution du Fonds Eurocroissance Patrimoine (Dissolution datée du 31 mai 2023 à la suite du vote positif des adhérents), 16 contrats proposant le fonds Eurocroissance Patrimoine comme support d'investissement ont été modifiés et les avenants signés.

Un nouveau contrat : LUCYA Cardif distribué par le courtier @ssurancevie.com a été signé.

En matière de **Prévoyance**, 9 avenants ont été signés du fait des ajustements rendus nécessaires par la loi AGEF pour les nouveaux assurés (ajout du numéro ADEME et du pictogramme info tri). Il s'agissait des contrats Alternative Emprunteur, des 4 contrats CARDIF Garantie Emprunteur et des 4 contrats CARDIF Libertés Emprunteur. De plus un nouveau contrat ADE , « Solution Prévoyance » a été signé.

5-2 Le FRPS (Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire) : CARDIF RETRAITE

Depuis la fin 2022 les contrats collectifs d'épargne retraite sont signés par l'UFEP auprès de CARDIF RETRAITE (à la suite de l'avenant signé entre CARDIF ASSURANCE VIE et CARDIF RETRAITE le 02 novembre 2022) compagnie d'assurance qui fait partie du groupe BNP Paribas

Pour mémoire le FRPS est une entité juridique indépendante (de type Société d'Assurance ou Société d'Assurance Mutuelle) autorisée par une récente réglementation européenne. Son objet consiste à séparer les engagements en matière de retraite supplémentaire avec un agrément administratif obligatoire et des règles communes avec les entreprises d'assurance. Il s'agit d'une personne morale de droit privé, créée par l'ordonnance 2017- 484 du mois d'avril 2017 en vertu des dispositions de la Directive Solvabilité II, et qui peut être détenue par un assureur. Cette entité relève des dispositions du Code des assurances et elle est soumise aux mêmes règles que les entreprises d'Assurance Vie pour ce qui concerne notamment la dissolution, la liquidation, les privilèges des assurés, les sanctions et les peines.

Son activité couvre les engagements de retraites professionnelles supplémentaires, les activités qui en découlent comme les garanties complémentaires (en cas de décès, invalidité, incapacité) et cela permet enfin de mieux accompagner la gestion d'engagements longs comme les engagements de retraite.

La procédure d'agrément est octroyée obligatoirement par l'A.C.P.R. (le Régulateur). Ce dernier s'est assuré que les contrats (comme les PERP, par exemple) qui font l'objet d'un transfert au sein d'un FRPS, le soit de manière « homothétique » tant à l'actif qu'au passif.

5-3 Fonctionnement de l'UFEP

- **Le Conseil d'Administration** de l'association s'est réuni trois fois en 2023, en mars, en juin et en novembre. En mars et en novembre se sont tenus également les Comités de surveillance des PERP « Plan d'Epargne Retraite des Particuliers » et « CARDIF Multi-Plus PERP / BNP Paribas Multi-Placements PERP ». Par ailleurs le comité de surveillance commun des PER (Plan d'Epargne Retraite individuel) s'est tenu aux mêmes périodes.
- **Une AG Ordinaire Spéciale (AGOS)** s'est tenue le jeudi seize février 2023 conformément à la décision du Conseil d'Administration de l'UFEP en date du 26 septembre 2022. Les adhérents à un contrat groupe proposé par CARDIF Assurance Vie, souscrit par l'UFEP, et proposant le fonds Eurocroissance Patrimoine comme support d'investissement, ont été régulièrement convoqués par courriers individuels. Tous les adhérents ayant adhéré à un produit souscrit par l'UFEP et qui propose le fonds Eurocroissance Patrimoine ont été invités à voter avec pour effet en cas de vote favorable, compte tenu de la nature collective du contrat, que le fonds ne sera plus proposé sur

leur contrat. Pour éclairer leur choix, les adhérents ont eu notamment à leur disposition sur le site de vote et sur le site de l'UFEP une note explicative produite par l'assureur ainsi qu'un extrait des conclusions du Conseil d'Administration du 26 septembre 2022. Les responsables de l'Actuariat Epargne, de la Gestion d'Actifs et des Grands Réseaux de BNP Paribas Cardif ont pu répondre aux questions soulevées par les adhérents.

Le nombre de votants se décomposait ainsi :

79 784 votants au total dont **5 515** avec encours Eurocroissance Patrimoine
74 269 sans encours Eurocroissance Patrimoine

Les 11 adhérents ayant demandé une carte d'admission à la salle pour y participer en personne ont reçu un courrier d'invitation et 4 adhérents (présents et représentés) se sont présentés spontanément et ont été admis. In fine 15 adhérents ont participé en présentiel à l'AGOS.

- **L'Assemblée Générale Mixte** s'est tenue le jeudi vingt-cinq mai 2023 sous la présidence de M. Patrick JOACHIMSMANN. Les adhérents « épargne » ont été convoqués en Assemblée Générale par courrier individuels par voie postale et par moyen électronique. Les adhérents « prévoyance » ont été convoqués par voie de presse (7 avril 2022 via le quotidien « Les Echos »).

L'ordre du jour était le suivant :

Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Vote de la résolution relative à la modification des statuts

Assemblée Générale Ordinaire :

1. Rapport sur l'activité 2022
2. Comptes et budget de l'UFEP
3. Rapports et comptes des comités de surveillance des PERP
4. Rapports du comité de surveillance commun des PER individuels
5. Gestion financière des fonds en euros des assureurs CARDIF et ASSU-VIE
6. Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (CARDIF RETRAITE)
7. Vote des résolutions
8. Questions diverses

Des décomptes effectués il ressort que la participation des adhérents pour cette Assemblée Générale Mixte 2023 s'établit ainsi :

1693 bulletins ont été enregistrés sur INTERNET

2345 bulletins ont été reçu par COURRIER ou par MAIL.

Avant enregistrement des votes en salle, il est comptabilisé :

- **3971** participations pour les résolutions concernant l'ensemble des adhérents UFEP (AGE et AGO)
- **318** participations pour les résolutions concernant les adhérents au Plan d'Épargne Retraite des Particuliers PERP
- **180** participations pour les résolutions concernant les adhérents au plan CARDIF Multiplus PERP ou BNP Paribas Multiplacements PERP
- **433** participations pour les résolutions concernant les adhérents aux contrats PER individuels (tous les plans)
- **271** participations pour les résolutions concernant les adhérents aux contrats PER individuels (CARDIF Essentiel Retraite, BNP Paribas Multiplacements PER, BNP Paribas Multiplacements Privilège PER)

Deux représentants des assureurs CARDIF et ASSU-VIE sont intervenus afin de présenter la Gestion Financière des fonds en euros.

A noter parmi les résolutions que l'AG Extraordinaire a approuvé la possibilité d'organiser les Assemblées Générales en mode distanciel.

L'ensemble des résolutions proposées aux adhérents a été adopté à une large majorité.

5-4 L'UFEP au Service des adhérents

Au cours de l'exercice 2023 l'UFEP a continué d'améliorer le site internet www.ufep.fr afin le rendre plus utile pour ses adhérents.

5-5 Comptes de l'UFEP au 30 septembre 2023 (Un résumé de ces comptes est repris en annexe)

Les comptes de l'UFEP ont été établis par le Cabinet d'expertise-comptable FIGEST et audités par le Cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes, puis arrêtés par le Conseil d'administration en séance du 29/11/2023.

Le Rapport Général du Commissaire aux comptes ainsi que le Rapport spécial sur les conventions réglementées, sont disponibles pour les adhérents qui en feront la demande.

CONCLUSION

L'UFEP a continué et continuera d'œuvrer de manière très constructive avec, CARDIF RETRAITE, les assureurs CARDIF et ASSUVIE et à accompagner de la meilleure manière, pour ses adhérents, le fonctionnement des nouveaux PER tant au niveau des conditions contractuelles que de la gouvernance qui s'est mise en place. La vigueur en matière d'Assurance Vie et le bon démarrage des PER démontre s'il en est besoin les capacités de réaction et d'adaptation de nos adhérents.

Le Président, Patrick JOACHIMSMANN et le Conseil d'Administration

Rédaction achevée le 26 mars 2024

COMPTE RESUMES 2023 et BUDGET 2024 de L'ASSOCIATION

Les comptes et le bilan audités par le Cabinet Deloitte ainsi que l'évolution de la trésorerie sont fournis sur le site de vote. Une synthèse est présentée ci-dessous.

Chiffres en Euros	Budget 2023 Du 01/10/2022 Au 30/09/2023	Comptes UFEP 2023 Du 01/10/2022 Au 30/09/2023	Budget 2024 (Proposition) Du 01/10/2023 Au 30/09/2024
RESULTAT FINANCIER net et produits divers	0	+ 37 613	+ 20 750
Charges de fonctionnement	- 192 779	- 202 212	- 226 518
Charges de communication aux adhérents	- 104 000	- 84 067	- 121 072
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	- 296 779	- 286 279	- 347 590
Produits et charges exceptionnels	0	+ 460	0
Résultat	- 296 779	-248 206	- 326 840

Le poste « résultat financier net et produits divers » (37 613 €) est supérieur à l'attendu (0 €), du fait des conditions favorables des marchés financiers en 2023 et en conséquence d'une reprise sur provision pour dépréciation des placements financiers (15 673 €).

Les charges d'exploitation (-286 279 €) sont conformes au budget (-296 779 €) voté en assemblée générale de mai 2023.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de **248 206 €**, inférieur de 16 % au déficit budgété, écart très largement expliqué par le poste « Résultat Financier » (+ 37 613 €).

BUDGET 2024

Ce budget tient compte du maintien du niveau d'adhésion aux Plans d'Epargne Retraite Individuels et à la prévoyance (Droits d'admission budgétés à hauteur de 570 000 €), de l'augmentation des charges de fonctionnement, dont l'essentiel (41 650 €) est dû à l'anticipation des coûts liés à l'organisation d'une AG spéciale (décantonnement des PERP) et des effets de l'inflation.

EVOLUTION DE LA TRESORERIE

L'association ne perçoit pas de cotisations annuelles. Elle fonctionne essentiellement avec les droits d'admission versés par les nouveaux membres lors de leur adhésion à l'association. Cette année 14% de ces droits proviennent de la distribution des contrats de prévoyance (CLE) et le reste des Plans d'Epargne Retraite Individuels (PERin). La trésorerie a évolué de la façon suivante (en euros) :

Trésorerie UFEP au 01/10/2022	1 699 174
Nouveaux droits d'admission reçus	+ 667 505
Résultat exercice 2023	- 248 206
Variation créances et dettes (y/c prov.)	-5 183
Variation immobilisations	+ 561
Trésorerie UFEP au 30/09/2023	2 113 851

L'accroissement de trésorerie au cours de l'exercice est de 414 677 €, différence entre le montant existant au début de l'exercice (1 699 174 €) et celui constaté au 30 septembre 2023 (2 113 851 €).

BILANS COMPARES DE L'UFEP FIN D'EXERCICE : 2022 / 2023 (en euros)

ACTIF	30/09/2022	30/09/2023	PASSIF	30/09/2022	30/09/2023
Immobilisations	869	308	Fonds propres nets	2 009 142	2 388 546
Créances	36 640	42 756	Résultat	- 288 101	- 248 206
Trésorerie	1 699 174	2 113 851	Dettes (y/c prov.)	15 642	16 575
Total	1 736 683	2 156 915	Total	1 736 683	2 156 915